

ASSEMBLÉE NATIONALE

10 décembre 2025

PROJET DE LOI RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES FRAUDES SOCIALES ET FISCALES
- (N° 2115)

Adopté

N° AS563

AMENDEMENT

présenté par

M. Labaronne, rapporteur pour avis au nom de la commission des finances

ARTICLE 9 BIS

À l'alinéa 3, substituer aux mots :

« conformément à »

les mots :

« en application de »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.